



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye

Question écrite n° 24718

Texte de la question

M. Pierre Morange attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les difficultés de conservation et de valorisation que rencontrent les réserves archéologiques des musées en général et du musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye en particulier. Installé dans le château de Saint-Germain-en-Laye, ce dernier ne peut être en mesure de répondre véritablement à sa vocation muséographique. Ainsi que le souligne le rapport d'information n° 379 de M. Philippe Nachbar, sénateur de la Meurthe-et-Moselle, et M. Philippe Richert, sénateur du Bas-Rhin, l'état desdites collections est préoccupant pour deux raisons essentielles. D'une part, le mauvais entretien du château est incompatible avec le respect des règles de conservation préventive. D'autre part, le caractère exigü et peu fonctionnel des espaces en question conduit à des situations d'entassement altérant l'état des objets et la précision des données scientifiques qui en dépendent. Alors qu'une étude de faisabilité est en cours dans la perspective de la création d'une réserve de proximité sur un terrain appartenant à l'État, il souhaiterait connaître la position et les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Comme le souligne le rapport d'information n° 379 de M. Philippe Nachbar, sénateur de Meurthe-et-Moselle, et M. Philippe Richert, sénateur du Bas-Rhin, la conservation des collections du musée des Antiquités nationales est préoccupante en raison de l'inadaptation de la plupart des locaux du musée des Antiquités nationales (MAN) à usage de réserves (anciennes salles d'exposition au 2e étage et réserves gagnées sur des salles d'exposition à l'entresol et au 1er étage), en particulier la desquamation des voûtes en briques de certaines réserves de l'entresol du fait d'infiltrations d'eaux pluviales (l'étude préalable aux travaux nécessaires est en cours). A cela s'ajoute l'absence de contrôle climatique de l'ensemble de ces réserves, alors qu'un important programme de restauration des collections est mené. Une étude de faisabilité sur le projet de création d'une « réserve de proximité » (pour l'instant envisagée en souterrain à l'emplacement d'un terrain de l'État mitoyen de la contre-escarpe et du château) devrait prochainement débiter.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morange](#)

Circonscription : Yvelines (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24718

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2003, page 7045

Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 8951